

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2302

9 décembre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Art-Peinture, S.à r.l., Kehlen. | 110492 | HBI Düsseldorf, S.à r.l., Luxembourg | 110487 |
| Au Poisson d'Or, S.à r.l., Luxembourg. | 110479 | HBI Düsseldorf, S.à r.l., Luxembourg | 110490 |
| Blue Dime Holding S.A., Luxembourg. | 110450 | I.S.D.I. S.A., Luxembourg | 110478 |
| Blue Sky Holding S.A., Luxembourg | 110452 | Maxifera, S.à r.l., Luxembourg | 110479 |
| CCP II Berlin, S.à r.l., Luxembourg | 110494 | Ollean Etudes Luxembourg S.A., Livange. | 110493 |
| CCP II Berlin, S.à r.l., Luxembourg | 110496 | Ollean Etudes Luxembourg S.A., Livange. | 110449 |
| Company Services S.A., Luxembourg | 110496 | Over the Bridge, Société Civile Immobilière, Helmdange | 110490 |
| Company Topics S.A., Luxembourg | 110484 | Pertineo S.A., Luxembourg | 110486 |
| (The) Cronos Group S.A., Luxembourg | 110483 | PiEffe S.A., Luxembourg. | 110478 |
| (The) Cronos Group S.A., Luxembourg | 110484 | Podium Investments S.A., Luxembourg | 110478 |
| De Com Luxembourg S.A., Luxembourg | 110486 | Princess Group, S.à r.l., Luxembourg | 110478 |
| De Com Luxembourg S.A., Luxembourg | 110486 | Recalux, S.à r.l., Wasserbillig | 110483 |
| De Com Luxembourg S.A., Luxembourg | 110486 | Roll-O-Pneus, S.à r.l., Gonderange | 110484 |
| FBS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. | 110484 | Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Luxem- bourg | 110450 |
| First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg. | 110469 | Rynda en Primeur, S.A., Luxembourg. | 110452 |
| Foodco, S.à r.l., Luxembourg | 110469 | Shanara Holding S.A., Luxembourg | 110491 |
| Freedonia S.A., Luxembourg | 110493 | Socca S.A., Luxembourg. | 110450 |
| FTS S.A., Luxembourg | 110496 | Stoneco, S.à r.l., Luxembourg | 110451 |
| Global Sports Entertainment, S.à r.l., Luxem- bourg. | 110479 | VPA Holding S.A., Luxembourg | 110479 |

OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.
R. C. Luxembourg B 88.582.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 17 juillet 2006

Le Conseil d'administration renouvelle Monsieur Bernard Moreau aux fonctions d'Administrateur-délégué pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour mention aux fins, délivrée sur papier libre, de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118342.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

110450

SOCCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.889.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Jan Rottiers, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui se terminera en l'an 2012. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117998.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BLUE DIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 91.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.176.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

J. Tulkens.

(117674.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 120.907.

Extrait de l'acte constitutif suite à l'acte sous seing privé en date du 22 septembre 2006

Désignation des associés

1. ROSSINI PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 119.750, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (ci-après individuellement l'Associé Commandité, avec toute personne admise à adhérer à cet acte, comme associé commandité, collectivement, les Associés Commandités), et

2. ROSSINI REAL ESTATE, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 119.749, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (ci-après individuellement, un Associé Commanditaire, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés),

ont signé sous seing privé, en date du 22 septembre 2006, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils ont souhaité établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

Dénomination ou raison sociale de la Société

Les Parties établissent entre elles une société en commandite simple sous le nom ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s. (la Société).

Objet

La prise de participations dans des sociétés/entreprises et la gestion de ces participations. Acquérir par souscription, achat, échange ou d'autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et toutes valeurs/instruments financiers. Participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société/entreprise. Investir dans l'acquisition/gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle. L'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers et toutes opérations immobilières, en ce inclus la détention de participations dans des sociétés dont l'objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers. Emprunter, sauf par voie d'offre publique. Procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts/d'obligations/d'autres titres représentatifs d'emprunts/de créances. Prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts/émissions d'obligations, à ses filiales/sociétés affiliées/à toute autre société. Consentir des garanties/sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales/sociétés affiliées/toute autre société. Gager, nantir, céder, grever de charges ses avoirs ou créer d'autre manière des sûretés portant sur ses avoirs.

110451

Siège social

Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Durée

La société est établie pour une durée indéterminée, à partir de la date de l'Acte.

Capital et actions

Le capital de la Société est fixé à mille euros (1.000,- EUR) représenté par une (1) part sociale de commandité et une (1) part sociale ordinaire.

L'Associé Commandité souscrit à une part sociale de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de neuf cent quarante-huit euros (948,- EUR).

L'Associé Commanditaire souscrit à une (1) part sociale ordinaire et s'engage à faire une contribution en espèces de cinquante-deux euros (52,- EUR).

Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

Responsabilité des Associés

L'Associé Commandité

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Associés Commanditaires

Les Associés Commanditaires ne sont pas responsables à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

Sous réserve de la clause ci-dessus, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la Société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'Acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent Acte et de toutes lois applicables.

Gestion de la Société

La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers.

Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité a la charge et le contrôle pleins et exclusifs de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances.

Représentation de la Société

La société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout représentant de l'associé commandité ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux statuts de l'Associé Commandité. Le mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Bon pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSSINI PROPERTIES, S.à r.l.

Associé Commandité

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00160. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118283.3//75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

STONECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 97.983.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

STONECO, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(117864.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BLUE SKY HOLDING S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.175.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

B. Zech.

(117675.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

RYNDA EN PRIMEUR, S.A., Société Anonyme.Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.909.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) HALLADALE GROUP PLC whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number SC 134256;

(2) RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number OC 315346;

(3) RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, with registration number 5883231;

(4) Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU;

each of them here represented by Mr David Benhamou, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of RYNDA EN PRIMEUR S.A. (the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915, as amended from time to time (the «Law») as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and selling of properties, whether in Luxembourg or in other jurisdiction, or interests in properties, including in joint venture vehicles, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, including but not limited to the granting of loan or facility, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and/or of any of its direct or indirect subsidiaries or any other company being part of the same group as the Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 5. Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

| | |
|---------------------------------|--|
| «Affiliate» | means, with respect to any person, another person who, directly or indirectly, (i) Controls the first person, (ii) is Controlled by the first person, or (iii) is under common Control with the first person; |
| «Articles» | has the meaning as set forth in Article 1; |
| «Asset Sale» | means a sale of assets within the Portfolio or shares in subsidiary undertakings of the Company or interests held by the Group in joint venture vehicles; |
| «Board of Directors» | has the meaning as set forth in Article 10; |
| «Business» | means the business of acquiring, holding and selling Property or interests in Property (including by way of interests in joint venture vehicles); |
| «Control» | means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than 50% of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half of the assets or income of that partnership; |
| «Cashflows» | means, with respect to a Share: the amount paid up in respect of the Share, including any amount of premium; with respect to A and D Shares only, the sum of (A) all distributions received or receivable from the Company and (B) all payments received or receivable from the Company on or prior to or in connection with an Exit by way of return of capital on liquidation or otherwise. For the purpose of calculating the IRR, the amount referred to under the first bullet point above shall be expressed as a negative number and the amounts referred to under the second bullet point above shall be expressed as a positive number. All such Cashflows shall be calculated prior to the effect of any tax withheld on payments made by the Company and for the avoidance of doubt the amounts received shall include any deductions or withholdings made by the Company on account of tax. In the event that receipts of income or capital have been subject (whether in the hands of the Company or any subsidiary undertaking of the Company) to (i) any tax in France, (ii) any tax in Denmark or (iii) any tax in Luxembourg other than (a) tax at 29.63% on any taxable margin as agreed with the Luxembourg tax administration, (b) Luxembourg withholding tax at 20% and (c) the capital duty at 1%, in each case other than VAT or transfer taxes or other registration duties, then the amounts referred to in the second bullet point above shall be increased to reflect such amounts as would have been received or receivable had any amounts not been subject to such tax (or subject at only the rate specified above as the case may be), such calculation to be performed on such basis as the Company determines (in its absolute discretion) is appropriate in all the circumstances. No amount shall be counted more than once. |
| «Class A Shares» or «A Shares» | means the shares of class A having the rights defined under Article 6.3 and «Class A Share» , or «A Share» means any of them; |
| «Class B Shares» or «B Shares» | means the shares of class B having the rights Shares» defined under Article 6.3 and «Class B Share», or «B Share» means any of them; |
| «Class C Shares», or «C Shares» | means the shares of class C having the rights defined under Article 6.3 and «Class C Share», or «C Share» means any of them; |
| «Class D Shares», or «D Shares» | means the shares of class D having the rights defined under Article 6.3 and «Class D Share» means any of them; |
| «Closing» | means the date on which the Company has received further financing commitments from shareholders other than HALLADALE, RYNDA and MW; |
| «Company» | has the meaning as set forth in Article 1; |
| «Compulsory Transfer Notice» | has the meaning set forth under Article 6.5; |
| «Convertibles» | has the meaning as set forth in Article 6.1.2; |
| «Danish MotherCo» | means the subsidiary or subsidiaries of the Company to be incorporated in Denmark; |

| | |
|-------------------------------|--|
| «Equity Income Net Receipts» | means amounts of the net Receipts comprising (i) all dividends received by the Company from Danish MotherCo, (ii) all amounts received by the Company from Danish MotherCo on a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, in excess of the amount paid up by the Company in respect of shares in Danish MotherCo and (iii) any other Net Receipts which are not debt capital net receipts, debt income net receipts or Equity Capital Net Receipts; |
| «Equity Capital Net Receipts» | Danish MotherCo on a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, subject to a maximum amount equal to the amount paid up by the Company in respect of shares in DanishMotherCo; |
| «Excess Income Net Receipts» | means that amount of net Receipts (whether income or capital) which, if paid to the D Shareholders entitled thereto would result in an IRR in excess of 9.5%; |
| «Exit» | means (i) a Share Sale, (ii) an Asset Sale; or (iii) another realisation by the Shareholders so that (in every case) all or substantially all (meaning all save a de minimis amount) of the Shareholders' investments in the Group are sold to third parties or realised; |
| «Investment Agreement» | means any investment agreement to be possibly entered by all the Shareholders, as possibly amended from time to time; |
| «Group» | means the Company and all of its subsidiaries from time to time; |
| «HALLADALE» | means HALLADALE GROUP PIC whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number No. SC 134256 and/or any Person becoming its successor as a matter of law or its Permitted Transferee; |
| «IAA Termination» | has the meaning set forth under Article 6.5; |
| «IRR» | means the discount rate expressed as an annual percentage rate which, when applied to the series of Cashflows from the date of the Closing to the date of Exit, results in an aggregate net present value of zero for those Cashflows provided that (i) in the event that any date referred to above is prior to the date of the Closing, then the date shall be deemed to be the date of the Closing for the purposes of calculating the IRR and (ii) if any amounts due and payable to holders of D Shares pursuant to Article 17.2 and to the Investment Agreement, are paid to holders of D Shares at a later time to which they are paid to holders of financial instruments, then for the purposes of calculating the IRR the date on which such amounts shall be deemed to be paid to the holders of D Shares shall be the date on which they are paid to holders of financial instruments; |
| «Law» | has the meaning as set forth in Article 1; |
| «Liquidation Promote» | means that amount of the Promote Amount which is comprised of net Receipts which does not comprise the Preliquidation Promote; |
| «MW» | means Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU and/or any Person becoming his successor as a matter of law or his Permitted Transferee; |
| «New Shareholders» | means investors other than HALLADALE, RYNDA and MW; |
| «Permitted Transfer» | means any transfer of Shares made in accordance with the Articles; «Permitted Transferee» shall be construed accordingly; |
| «Person» | means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such) or other entity; |
| «Portfolio» | means the interests in Property owned by the Company from time to time, whether directly or through subsidiary undertakings; |
| «Pre-Liquidation Promote» | means that amount of the Promote Amount which is comprised of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate in aggregate of five per cent or more, which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient was a UK company holding ten per cent, of the voting power or share capital of the Company; |
| «Promote Amount» | means 30 per cent, of all Excess Income Net Receipts; |
| «Property» | means any real property and/or leasehold property in France and/or shares or interests in bodies corporate or other entities through which such assets are held; |
| «Purchasing Shareholder» | has the meaning as set forth in Article 6.5.4; |

| | |
|------------------------------|--|
| «Receipts» | means the gross income and capital receipts of the Company as determined by the Board of Directors (if considered by the Board of Directors to be appropriate, after consultation with the auditors of Company from time to time) including all amounts received from the Danish MotherCo but excluding any amounts loaned to the Company and the proceeds of any subscriptions for Shares; |
| «Resident Directors» | means directors ordinarily resident in Luxembourg; |
| «RYANDA» | means RYNDALP and RYNDALP CAPITAL PARTNERS LIMITED, both of whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, registered respectively under number OC 315346 and number 5883231 and/or any Person becoming their successor as a matter of law or their Permitted Transferee; |
| «RYNDALP» | means RYNDALP PROPERTY INVESTORS LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number No. OC 315346; |
| «RYNDALP Promote Shares» | has the meaning set forth under Article 6.5; |
| «RYNDALP Shares» | has the meaning set forth under Article 6.5; |
| «Second Closing Anniversary» | has the meaning set forth under Article 6.5.1; |
| «Shareholders» | means the holders of Shares (and the expression «Shareholder» shall mean any one of them); |
| «Shares» | means the A Shares, the B Shares, the C Shares and the D Shares; |
| «Share Sale» | means the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any Person (or Persons connected with each other, or Persons acting in concert with each other) would have the beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent, of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company, provided that there shall be no Share Sale as a result of any Permitted Transfer; |
| «Total Equity Funding» | means the aggregate of the amount paid by the Shareholders as nominal value of Shares, Share Premium and any amount of principal outstanding under shareholder loan (whether actually made or committed) excluding any interest which has accrued thereon and is unpaid. |

Art. 6. Capital - Shares and Share certificates capital

Subscribed capital

The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,562.50 (thirty-one thousand five hundred and sixty-two Euro and fifty cents) divided into:

- 2,425 A Shares all with a par value of EUR 12,50 (twelve Euro and fifty cents) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12,50 (twelve Euro and fifty cents) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12,50 (twelve Euro and fifty cents) per share.

Authorized capital

An authorized share capital is set at EUR 70,000,000 (seventy million Euro), represented by 5,600,000 (five million six hundred thousand) shares of a par value of EUR 12,50 (twelve Euro and fifty cents) each.

This authorised capital may only be used (i) to issue additional A Shares to New Shareholders upon Closing, (ii) to convert the Convertibles into D Shares and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of Convertibles and (iii) upon any conversion of Convertibles into D Shares, to allow each holder of A Shares to subscribe for such number of A Shares as shall result in its proportionate holding of the voting power is the Company equalling (or as nearly as may be) that held immediately prior to such conversion.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- issue convertible financial instruments («Convertibles»);
- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Class D Shares or A Shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new D and/or A Shares;
- remove or limit for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the D Shares and/or A Shares issued; and
- determine whether a share premium will be paid on the D Shares and/or A Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 28 September, 2011, and they may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to that will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by Law, Article 6.1.1 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by a person duly authorised and empowered by it for this purpose.

Redemption of Shares

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by Law redeem its own Shares.

Shares - Registration

The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders' choice. However, as long as the Shares are not fully paid in, they shall remain in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Classes of shares - Rights

The subscribed capital of the Company is divided into Class A, B and C Shares as set out in Article 6.1 and D Shares possibly issued upon conversion of the Convertibles granting the following rights to their holders:

- Class A Shares do not carry dividend rights but a preferential entitlement to liquidation proceeds representing 100% of the nominal value of each such A Share upon a liquidation of the Company;
- Class B Shares carry no dividend rights until the occurrence of an Exit. The Company shall not pay any dividends in respect of any B Share until the occurrence of an Exit. Upon an Exit and prior to liquidation of the Company, the Company shall pay a dividend in the amount of the Pre-Liquidation Promote to the holders of B Shares pro rata to the amount paid up by each such holder for the B Shares held by it;
- Class C Shares carry no dividend rights, but only a right to the Liquidation Promote pro rata to the amount paid up by each such holder for such C Shares held by it; and
- Class D Shares (if any) will entitle their holders to a preferential dividend income until the IRR is equal to 9.5%, and to an additional dividend income equal to 70% of any Excess Income Net Receipts.

For the avoidance of doubt, the dividend entitlement of the Shareholders shall be determined by reference to the amount paid up by each Shareholder.

Transfer of Shares

Notwithstanding any provision in the Articles to the contrary, a Shareholder may transfer the whole of its legal and beneficial interest in all or any of its A Shares or D Shares (if any) to any Affiliate without the consent of any other Shareholder provided that (i) the transferee or assignee executes a deed of adherence to the Investment Agreement and assumes all outstanding obligations of such Shareholder, (ii) immediately upon such transferee ceasing to be an Affiliate of such Shareholder, the Shares so transferred are transferred to the Shareholder or an Affiliate thereof, and (iii) (a) on any transfer of A Shares the equivalent proportion of D Shares (if any) shall also be transferred to the same transferee, (b) on any transfer of D Shares the equivalent proportion of A Shares shall also be transferred to the same transferee.

Save in accordance with the above mentioned clause, neither Halladale nor MW may sell, transfer or otherwise dispose of the whole or any part of its legal or beneficial interest in its Shares (or any interest therein).

Compulsory transfer

If the investment advisory agreement possibly entered into from time to time between RYNDALP and the Company is terminated prior to Exit for any of the reasons as agreed from time to time between RYNDALP and the Company (for the purposes of this Article 6.5 an «IAA Termination») then RYNDALP undertakes to pay up any amounts outstanding on any A Share held by them and to then transfer all of the B Shares and C Shares held by them (together, the «RYNDALP Promote Shares») and all of the A Shares held by them (together with the RYNDALP Promote Shares, the «RYNDALP Shares») to the Company for a price equal to the aggregate fully paid up nominal value of the RYNDALP Shares if (to the extent allowed by Luxembourg law) the Company exercises the option granted to it pursuant to this Article 6.5 by written notice to RYNDALP within one month of the date of an IAA Termination (the «Compulsory Transfer Notice»). If the Company exercises the option granted pursuant to this Article 6.5 it shall take all actions necessary to register the transfer of the RYNDALP Shares in the share register of the Company. If following exercise of the option RYNDALP defaults in transferring the Rynda Shares required to be transferred, the provisions of Article 6.5 shall also apply. Following transfer of the RYNDALP Promote Shares to the Company, the RYNDALP Shares shall be cancelled, and the following shall apply:

6.1.1. in the case of an IAA Termination occurring at any time during the period from the date falling twelve (12) months after the date of Closing to the date falling twenty-four (24) months after the date of Closing (the «Second Closing Anniversary»), upon Exit the Company shall pay to RYNDALP a fee equal to 25 per cent, of all amounts RYNDALP would have received in respect of the RYNDALP Promote Shares, had such RYNDALP Promote Shares not been transferred in accordance with the Compulsory Transfer Notice; and

6.1.2. in the case of an IAA Termination occurring at any time after the Second Fund Closing Anniversary up to and including the date of an Exit, upon Exit the Company shall pay to RYNDALP a fee equal to 75 per cent, of all amounts RYNDALP would have received in respect of the RYNDALP Promote Shares, had such RYNDALP Promote Shares not been transferred in accordance with the Compulsory Transfer Notice.

Art. 7. Increase of capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 8. Meetings of shareholders - General

8.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

8.2. The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by Law and as otherwise provided in Article 8.5 or as agreed between the Shareholders from time to time, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. Amendments to the rights attaching to the A Shares will be passed only with (i) a majority of the holders of not less than 75% of the A Shares.

Amendments to the rights attaching to the B Shares will be passed only with a majority of the holders of not less than 75% of the B Shares.

Amendments to the rights attaching to the C Shares will be passed only with a majority of the holders of not less than 75% of the C Shares;

The Board of Directors shall not amend the rights attaching to the D Shares without the prior written consent of the holders of not less than 75% of the D Shares (and further subject to the approval of the holders of not less than 75% of the Convertibles).

8.6. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

8.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of September, at 11.00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 10. Board of directors

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of three members, who need not be shareholders of the Company.

10.2. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

10.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

10.4. The Shareholders shall ensure that at any time a majority of all directors are Resident Directors.

10.5 The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

Art. 11. Procedures of meeting of the board of directors

11.1. The Board of Directors shall appoint amongst the directors one director to act as Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

11.2. The chairman shall act as chairman of each meeting of the Board of Directors or of the Shareholders. In the event that the chairman is not present at a meeting of the Board of Directors or of the Shareholders, the Person as designated by the Shareholders from time to time shall act as chairman for such meeting.

11.3. Unless otherwise agreed by the Shareholders, the quorum for meetings of any Board shall be 2 directors present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:

- such meetings shall not be quorate unless the number of Resident Directors present in person shall exceed the aggregate of all other directors in attendance in person or by proxy; and
- each director shall be allowed to appoint another director as his proxy in his absence; and
- if within one hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall stand adjourned to the second Business Day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 11.4 in which case such meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place. If at the adjourned meeting a quorum is not present within one hour from the time appointed for the meeting, the quorum shall be one Resident Director.

11.4. Unless otherwise agreed, not less than two (2) Business Days' notice of each meeting of the Board of Directors together with the agenda for such meeting and relevant board papers shall be given to each director, provided that any director may require a meeting of the Board of Directors to be held on not less than 24 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice.

This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board at such meeting.

11.5. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy.

11.6. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg at such times as the Board of Directors shall determine and directors (or their proxies) may only participate in person and not, for the avoidance of doubt, by telephone, electronically or otherwise from outside Luxembourg.

11.7. Each director shall have one vote and the Board of Directors shall make all decisions by a simple majority vote. The Chairman shall not have a second or casting vote.

11.8. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

11.9 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

Art. 12. Minutes of meetings of the board

12.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the Company book.

12.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the board

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Binding signature

Any two Directors jointly and severally have the power and are responsible for the representation of the Company with respect to third parties under the direction and supervision of the Board of Directors.

Art. 15. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 16. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of May and shall terminate on the 30 April of next year.

Art. 17. Distribution of profits legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Distribution policy

Subject to Luxembourg law and to making appropriate provision for the working capital requirements and liabilities of the Group and to complying with the Investment Agreement, the Company shall apply net Receipts of the Company in the following manner:

(a) Equity Income Net Receipts in paying all dividends due to holders of D Shares, provided that the Company shall retain any amount of Equity Income Net Receipts it considers (in the opinion of the Board of Directors, acting prudently) necessary to pay the dividends due to the B and C Shares;

(b) Equity Capital Net Receipts, in returning amounts of share premium and share capital paid up on D Shares;

(c) on an Exit, the Company shall:

(i) make the payments contemplated by Article 17.2 (a) and (b) inclusive;

(ii) pay any dividend due to the holders of B Shares;

(iii) apply any remaining Equity Income Net Receipts less the dividend due to the holder of C Shares in paying all dividends due to holders of D Shares;

(iv) pay the amounts due to the holders of A Shares pursuant to Article 6.3;

(v) pay any dividend due to the holders of C Shares pursuant to Article 6.3.

Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

Art. 18. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Amendment of articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, the Articles shall not be amended without the consent of the Shareholders representing 75% of the Total Equity Funding.

Art. 20. Governing law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 April 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| Subscribers | Number of A shares | Subscription Price (EUR) | Number of B shares | Subscription Price (EUR) | Number of C shares | Subscription Price (EUR) | % of share capital |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP . . . | - | - | - | - | 23 | 1,250 | 0.91% |
| RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED . | 477 | 1,491 | 23 | 1,250 | - | - | 19.8% |
| HALLADALE GROUP PIC | 1925 | 6016 | 26 | 1,237.50 | 26 | 1,237.50 | 78.3% |
| Michael Walton | 23 | 72 | 1 | 12,50 | 1 | 12,50 | 0.99% |
| Total | 2,425 | 7,579 | 50 | 2,500 | 50 | 2,500 | 100% |

All the A Shares have been paid up to the extent of one fourth by payment in cash, so that the amount of EUR 7,579 (seven thousand five hundred seventy-nine Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

All the B and C Shares have been fully paid up by payment in cash, together with a share premium of EUR 3,750 (three thousand seven hundred and fifty Euro) allocated between the Shareholders on a non-proportional basis, so that the total amount of EUR 5,000 (five thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 31,562.50 (thirty-one thousand five hundred and sixty-two Euro and fifty cents).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:’

a. John Cassin, born on 4 December 1940 in New York (USA) and residing in 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

b. Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel (The Netherlands) and residing in 7, rue des Roses, L-2445

Luxembourg;

Mark Beckett, born on 14 September 1975 in London and residing at 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

3. Has been appointed statutory auditor: DELOITTE S.A. having its registered office in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

4. The registered office of the Company is established in Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

5. The Board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

6. The first chairman is John Cassin.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) HALLADALE GROUP PIC, ayant son siège social au 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, enregistrée sous le numéro SC 134256;

(2) RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP, ayant son siège social au 5 Appold Street London EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro OC 315 346;

(3) RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social an 5 Appold Street London EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro 5883231;

(4) Michael Walton, demeurant à of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU;

chacun d'eux ici représentés par David Benhamou, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de RYNDA EN PRIMEUR S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois se rapportant à une telle entité et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts telles que décrites à l'Article 19 ci-après.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la vente de propriétés, qu'elles soient au Luxembourg ou dans une autre juridiction, ou des intérêts dans des propriétés, incluant des joint ventures, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut, en outre, prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, y compris mais ne se limitant pas à l'octroi d'emprunt ou de mécanisme, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi exécuter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par covenant personnel, ou par contrat hypothécaire, ou charge sur le tout, ou une partie de l'engagement, des biens immobiliers (présents ou futurs), ou par l'ensemble de toute, ou une de ces méthodes, pour assurer l'exécution de tous contrats ou engagements de la Société et/ou d'une de ses filiales directes ou indirectes, ou de toute autre société faisant partie de même groupe que la Société.

La Société pourra, en outre, effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 5. Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres clauses de ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

| | |
|--------------------------------------|--|
| «Actionnaires» | signifie les détenteurs d'Actions (et l'expression «Actionnaire» signifie l'un d'entre eux); |
| «Actionnaires Acquéreur» | a la définition stipulée dans l'Article 6.5,4; |
| «Actions» | signifie les Actions A, les Actions B, les Actions C et les Actions D; |
| «Actions de Classe A» ou «Actions A» | signifie les actions de classe A, ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe A» ou «Action A» signifie une d'entre elles; |
| «Actions de Classe B» ou «Actions B» | signifie les actions de classe B, ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe B» ou «Action B» signifie une d'entre elles; |
| «Actions de Classe C» ou «Actions C» | signifie les actions de Classe C, ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe C» ou «Action C» signifie une d'entre elles; |
| «Actions de Classe D» ou «Actions D» | signifie les actions de Classe D ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe D» ou «Action D» signifie une d'entre elles; |
| «Actions d'Intéressement RYANDA» | a la définition stipulée dans l'Article 6.5; |
| «Actions RYANDA» | a la définition stipulée dans l'Article 6.5; |
| «Activité» | signifie l'activité d'acquisition, de détention et de vente de Propriété, ou d'intérêts dans des Propriétés (y compris par le biais de participation dans des joint ventures); |
| «Administrateurs Résidents» | signifie les administrateurs résidant habituellement au Luxembourg; |
| «Affilié» | signifie, en ce qui concerne n'importe quelle personne, une autre personne qui, directement ou indirectement, (i) Contrôle la première personne, (ii) est Contrôlée par la première personne, ou (iii) est dans le cadre d'un Contrôle commun avec la première personne; |
| «Avis de Transfert Forcé» | a la définition stipulée dans l'Article 6.5; |
| «Capacité d'Autofinancement» | signifie, concernant une Action: le montant payé au regard de l'Action, y compris tout montant relatif à la prime d'émission; concernant uniquement les Actions de A et D, la somme de (i) toutes les distributions reçues ou à recevoir par la Société et (ii) tous les paiements reçus ou à recevoir par la Société lors, ou avant, ou en relation avec la Sortie par voie de retour en capital sur liquidation ou autrement. Afin de calculer l'IRR, le montant mentionné au premier tiret doit être exprimé en nombre négatif et les montants mentionnés au deuxième tiret doivent être exprimés en nombre positif. Toutes les Capacités d'Autofinancement doivent être calculée avant toute retenue d'impôt sur les paiements effectués par la Société et afin d'éviter tout doute, les montants reçus doivent inclure toutes déductions ou retenues faites par la Société pour le compte d'impôt. Dans le cas où les résultats des revenus ou du capital sont soumis (que ce soit dans le chef de la Société ou dans le chef de toute filiale de la Société) à (i) quelconque impôt en France, (ii) à quelconque au Danemark ou (iii) à quelconque au Luxembourg, autre que (a) l'impôt à 29,63% sur des marges fiscales luxembourgeoise, (b) la taxe de retenue à la source luxembourgeoise de 20% et (c) le droit d'apport de 1%, dans chaque cas autre que la TVA, ou des taxes de transfert, ou d'autres droits d'enregistrement, alors les montants, tels que mentionnés au second tiret ci-dessus, doivent être augmentés afin de refléter en montants tels qu'ils auraient du être reçus ou recevables, s'ils n'avaient pas fait l'objet de telles taxes (ou l'objet seulement d'un taux spécifié ci-dessus en fonction de l'espèce), un tel calcul devant être réalisé sur une base telle que la Société le détermine comme étant approprié en toutes circonstances (dans son entier pouvoir d'appréciation). Aucun montant ne peut être comptabilisé plus d'une fois; |

| | |
|-------------------------------------|---|
| «Clôture» | signifie la date à laquelle la Société a reçu de nouveaux engagements financiers d'actionnaires, autres que HALLADALE, RYNDA et MW; |
| «Conseil d'Administration» | a la définition stipulée dans l'Article 10; |
| «Contrat d'Investissement» | signifie tout contrat d'investissement pouvant entrer en vigueur entre les Actionnaires et pouvant être modifié à tout moment |
| «Contrôle» | signifie la capacité ou le droit, directement ou indirectement, que ce soit à travers la propriété de titres comprenant des droits de vote, par contrat, ou autrement (y compris l'associé d'un partnership ayant le droit de gérer les affaires de ce partnership) de n'importe quelle Personne (i) pour diriger, ou influencer sur l'administration et les politiques d'une autre Personne devant être gérée en accord avec les souhaits de cette première Personne, (ii) exercer plus de 50% des votes généralement exercés à des assemblées générales d'Actionnaires d'une autre Personne, ou (iii) dans le cas d'un partnership (autre qu'un partnership ayant un associé avec le droit de gérer les affaires du partnership) de recevoir une action de plus que la moitié du patrimoine ou des revenus de ce partnership; |
| «Deuxième Anniversaire de Clôture» | a la définition stipulée dans Clôture» l'Article 6.5.1; |
| «Groupe» | signifie la Société et toutes ses filiales; |
| «HALLADALE» | signifie HALLADALE GROUP PIC, ayant son siège social au 93 West George Street, Glasgow, Strahclyde, G2 1PB, ayant le numéro d'enregistrement No. SC 134256 et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé; |
| «Instruments Convertibles» | a la définition stipulée dans l'Article 6.1.2; |
| «Intéressement à la Liquidation» | signifie le montant du Montant d'Intéressement qui comprend les Recettes nettes qui ne sont pas comprises dans l'Intéressement à la Préliquidation; |
| «Intéressement à la Préliquidation» | signifie le montant du Montant d'Intéressement qui comprend les revenus nets, les bénéfices, ou les avantages qui ont donné lieu à des impôts à un taux moyen de cinq pour cent et qui donnerait droit à un crédit selon la Part XVIII ICTA 1988 si le bénéficiaire était une société UK détenant dix pour cent des droits de vote ou du capital social de la Société; |
| «IRR» | signifie le taux de réduction exprimé en taux de pourcentage annuel qui, quand il s'applique aux séries de Capacité d'Autofinancement de la date de Clôture à la date de Sortie, résulte en une valeur actuelle totale nette de zéro pour ces Capacités d'Autofinancement, considérant que (i) dans le cas où une date mentionnée ci-dessus précède la date de la Clôture, alors la date doit être considérée comme étant la date de Clôture pour les besoins du calcul de l'IRR et (ii) si des montants dus ou payables aux porteurs d'Actions D, conformément à l'Article 17.2 et au Contrat d'Investissement, sont payés par les détenteurs d'Actions D plus tard que ceux payés aux détenteurs d'instruments financiers, alors pour les besoins du calcul de l'IRR la date à laquelle de telles sommes auront été considérées comme étant payées aux détenteurs d'Actions D sera la date à laquelle ils seront payés aux détenteurs d'instruments financiers; |
| «Loi» | a la définition stipulée dans l'Article 1 ^{er} |
| «MW» | signifie Michael Walton, demeurant à of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé; |
| «Montant de l'Intéressement» | signifie 30 pour cent de toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent; |
| «Montant Total de l'Investissement» | signifie l'addition des montants l'Investissement» payés par les Actionnaires pour la valeur nominale des Actions, la Prime d'émission, et tout montant restant du relatif au prêt d'Actionnaire (déjà fait ou engagé), mais excluant tout intérêt accru et qui reste impayé; |

| | |
|--|--|
| «Nouveaux Actionnaires» | signifie les investisseurs autres que HALLADALE, RYNDA et MVV; |
| «Personne» | signifie toute personne physique, partnership, entité, société à responsabilité limitée ou limited liability partnership, organisation non officielle, ou association, trust, (incluant aussi les trustees en tant que tel) ou toute autre entité; |
| «Portefeuille» | signifie les intérêts en Propriété détenus directement par la Société ou par le biais des filiales; |
| «Propriété» | signifie toute propriété immobilière et/ou propriété louée à bail en France et/ou les actions, ou les intérêts dans les sociétés, ou toute autre entité à travers lesquelles de tels investissements sont détenus; |
| «Recettes» | signifie le revenu brut et les recettes en capital de la Société tels que déterminés par le Conseil d'Administration (si considérés par le Conseil d'Administration comme étant appropriés après consultation des auditeurs de la Société) incluant les montants reçus de la Société Mère Danoise, mais excluant les montants empruntés par la Société et les revenus de toute souscription d'actions; |
| «Recettes Nettes de Revenus de Capitaux» | signifie les montants des Recettes nettes comprenant (i) tous les dividendes reçus par la Société de la Société Mère Danoise, (ii) tous les montants reçus par la Société de la Société Mère Danoise sur un retour de capital sur liquidation, réduction de capital ou autre, au-delà du montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise et (iii) tout autre Recettes nettes qui ne sont pas des recettes nettes de capitaux empruntés, des recettes nettes de dette de revenus, ou des Recettes Nettes de Capital; |
| «Recettes Nettes de Capital» | signifie tous les montants de Recettes nettes reçues par la Société de la Société Mère Danoise sur un retour de capital sur liquidation, réduction de capital ou autre, sujette à un montant maximal égal au montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise; |
| «Recettes Nettes de Revenu d'Excédent» | signifie le montant des Recettes nettes (qu'il s'agisse de revenus ou de capitaux) qui, s'il est payé aux Actionnaires D y ayant droit, donnerait lieu à un IRR supérieur à 9.5%; |
| «Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement» | a la définition stipulée dans l'Article 6.5; |
| «RYANDA» | signifie RYNDA LLP and RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, toutes deux ayant leur siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée respectivement sous le numéro No. OC 315346 et sous le numéro 5883231 et/ ou toute Personne devenant leur successeur légal ou leur Cessionnaire Autorisé; |
| «RYNDA LLP» | signifie RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP, ayant son siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro OC 315346; |
| «Société» | a la définition stipulée dans l'Article 1 ^{er} ; |
| «Société Mère danoise» | signifie la filiale ou les filiales de la Société devant être constituée au Danemark; |
| «Sortie» | signifie (i) une Vente d'Action, (ii) une Vente d'Actif ou (iii) une autre réalisation par les Actionnaires de telle manière que (dans tous les cas) tout ou substantiellement tout (signifiant la totalité moins un montant de minimis) des investissements des Actionnaires dans le Groupe sont vendus à une tierce partie ou sont réalisés; |
| «Statuts» | a la définition stipulée dans l'Article 1 ^{er} ; |
| «Transfert Autorisé» | signifie tout transfert d'Actions fait en accord avec les Statuts; «Cessionnaire Autorisé» doit être compris dans le sens de cette définition; |
| «Vente d'Actif» | signifie une vente d'actifs se trouvant dans le portefeuille ou d'actions dans des filiales de la Société, ou d'intérêts détenus par le Groupe dans joint ventures; |

«Vente d'Action»

signifie le transfert d'Actions (que ce soit à travers une simple opération ou une série d'opérations) par lequel une Personne (ou Personnes en contact les une avec les autres ou Personnes agissant de concert avec d'autres) aurait la propriété économique sur un nombre d'actions qui, au total, donnerait droit à plus de 50% des droits de vote normalement utilisables à une assemblée générale de la Société, à condition que la Vente d'Action ne résulte pas d'un Transfert Autorisé.

Art. 6. Capital - Actions et certificats d'actions

6.1. Capital

6.1.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros cinquante centimes) divisé en:

- 2.425 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12.50 (douze euros cinquante centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12.50 (douze euros cinquante centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12.50 (douze euros cinquante centimes) par action.

6.1.2. Capital autorisé

Un capital social autorisé est fixé à EUR 70.000.000 (soixante-dix millions euros), représenté par 5.600.000 (cinq millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 12.50 (douze euros cinquante centimes) chacune.

Ce capital autorisé peut seulement être utilisé (i) pour émettre, dès la Clôture, des Actions A supplémentaires en faveur des Nouveaux Actionnaires, (ii) pour convertir les Instruments Convertibles en Actions D et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux détenteurs d'Instruments Convertibles et (iii) dès conversion d'Instruments Convertibles en Actions D, pour permettre à chaque détenteur d'Actions A de souscrire à autant d'Actions A, de telle manière que l'exercice proportionnel du droit de vote soit maintenu de manière équivalente (ou le plus proche possible) tel que cela existait avant une telle conversion.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- émettre des instruments financiers convertibles («Instruments Convertibles»);
- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Classe D ou d'Actions de Classe A (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre le paiement en espèce, ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;
- déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et les modalités de paiement des nouvelles Actions A et/ou D;
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour les Actions A et/ou D; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée pour les Actions D et/ou les Actions A à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant le 28 septembre 2011 et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment formulée dans les formes prescrites par la Loi, l'Article 6.1.1 sera modifié afin de refléter une telle augmentation. Une telle modification sera enregistrée par acte authentique du Conseil d'Administration, ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

6.1.3. Rachat d'actions

La société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues et sous les restrictions apportées par la Loi.

Actions - Enregistrement

Les Actions seront nominatives ou au porteur au choix des Actionnaires. Cependant, aussi longtemps que les Actions ne seront pas entièrement libérées, elles resteront nominatives.

La Société reconnaît la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions.

Des certificats reflétant cette inscription seront délivrés aux Actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Classes d'actions - Droits

Le capital souscrit de la Société est divisé en Actions de Classe A, Actions de Classe B et en Actions de Classe C tel qu'indiqué à l'Article 6.1, ainsi qu'en en Actions D pouvant être émises par conversion des Instruments Convertibles accordant les droits suivants à leurs détenteurs:

- les Actions de Classe A ne portent pas de droit au dividende mais un droit préférentiel au boni de liquidation représentant 100% de la valeur nominale de chaque Action A en cas de liquidation de la Société;
- les Actions de Classe B ne portent pas de droit au dividende avant toute survenance d'une Sortie. La Société ne paiera aucun dividende rattaché à toute Action B avant toute survenance d'une Sortie. Dans le cas d'une Sortie et avant toute liquidation de la Société, la Société paiera un dividende d'un montant correspondant à l'Intéressement à la Pré-Liquidation aux détenteurs d'Actions B au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions B détenues;
- les Actions de Classe C ne portent pas de droit au dividende, mais seulement un droit à l'Intéressement à la Liquidation au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions C détenues; et

- les Actions de Classe D (si elles sont émises) donnent droit à leurs détenteurs à un dividende préférentiel jusqu'à ce que l'IRR soit égal à 9.5%, et à un dividende supplémentaire équivalent à 70% des Recettes Nettes de Revenu d'Ex-cédent.

Afin d'éviter toute confusion, le droit au dividende des Actionnaires devra être déterminé par référence au montant libéré par chaque Actionnaire.

Transfert d'actions

Nonobstant toute clause contraire dans les Statuts, un Actionnaire peut transférer l'ensemble de ses droits légaux et droits aux bénéfices dans toutes ou chacune de ses Actions A ou ses Actions D (si il y en a) à un Affilié sans le consentement d'un autre Actionnaire, à condition que (i) le cessionnaire exécute un acte d'adhésion au Contrat d'Investissement et assume toutes les obligations restantes d'un tel Actionnaire, (ii) immédiatement après que le cessionnaire cesse d'être un Affilié d'un tel Actionnaire, les Actions, ainsi transférées, sont transférées à l'Actionnaire ou à l'un de ses Affiliés et (iii) (a) lors de tout transfert d'Actions A, la proportion équivalente d'Actions D (si il y en a) doit être transférée au même cessionnaire, (b) lors de tout transfert d'Actions D la proportion équivalente d'Actions A doit également être transférée au même cessionnaire.

Excepté en application de la clause ci-dessus, ni HALLADALE, ni MW ne peuvent vendre, transférer ou autrement disposer de tout ou partie de leurs droits légaux et droits aux bénéfices dans leurs Actions.

Transfert forcé

Si l'accord de conseil en investissement probablement entré en vigueur entre RYNDA LLP et la Société est terminé avant la Sortie pour n'importe laquelle des raisons telles que convenues entre RYNDA LLP et la Société (pour les besoins de cet Article 6.5, une «Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement»), alors RYNDA s'engage à payer tout montant restant dû relatif à toute Action A détenue par eux et puis à transférer toutes les Actions B et Actions C détenues par eux (ensemble, les «Actions d'Intéressement RYNDA») et toutes les Actions A détenues par eux (ensemble avec les Actions d'Intéressement Rynda, les «Actions RYNDA») à la Société pour un prix équivalent au total de la valeur nominale entièrement libérée des Actions RYNDA, si (dans les limites permises par la loi luxembourgeoise) la Société exerce l'option accordée conformément à cet Article 6.5 par un avis écrit envoyé à Rynda dans le délai d'un mois à compter de la date d'une Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement (l'«Avis de Transfert Forcé»). Si la Société exerce l'option accordée conformément à l'Article 6.5, elle doit prendre toutes mesures nécessaires pour enregistrer le transfert des Actions RYNDA dans le registre d'actions de la Société. Si après l'exercice de l'option, Rynda manque à son engagement de transférer les Actions RYNDA qui doivent être transférées, les dispositions de l'Article 6.5 devront aussi être appliquées. Suivant le transfert des Actions d'Intéressement Rynda à la Société, les Actions RYNDA seront annulées, et ce qui suit s'appliquera:

6.1.4. dans le cas d'une Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement se produisant à tout moment pendant la période comprise entre la date située douze (12) mois après la date de Clôture et celle située vingt-quatre (24) mois après la date de Clôture (le «Deuxième Anniversaire de Clôture»), la Société devra payer à RYNDA LLP dès la Sortie un montant équivalent à 25 pour cent de toutes les sommes que RYNDA aurait du recevoir concernant les Actions d'Intéressement Rynda, de telles Actions d'Intéressement RYNDA n'ayant pas été transférées conformément à l'Avis de Transfert Forcé; et

6.1.5. dans le cas d'une Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement se produisant à tout moment après le Deuxième Anniversaire de Clôture, jusqu'à et comprenant la date d'une Sortie, la Société payera à RYNDA LLP dès la Sortie un montant équivalent à 75 pour cent de toutes les sommes que RYNDA aurait du recevoir concernant les Actions d'Intéressement RYNDA, de telles Actions d'Intéressement n'ayant pas été transférées conformément à l'Avis de Transfert Forcé.

Art. 7. Augmentation de capital.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 19 ci-après.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - général

8.1. Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

8.3. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la Loi ou stipulations contraires se trouvant dans l'Article 8.5, ou autrement convenu entre les Actionnaires, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Les modifications aux droits attachés aux Actions A ne seront valables que (i) si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions A ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions B ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions B ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions C ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions C ne pouvant être inférieure à 75%.

Le Conseil d'Administration ne pourra pas modifier les droits attachés aux Actions D sans le consentement préalable d'au moins 75% des détenteurs des Actions D (et ensuite sous réserve de l'approbation d'au moins 75% des détenteurs d'Instruments Convertibles).

8.6. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

8.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de septembre à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

10.2. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

10.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

10.4. Les Actionnaires doivent s'assurer qu'à tout moment une majorité des Administrateurs sont des Administrateurs Résidents.

10.5. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 11. Modalités de réunion du conseil d'administration

11.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi les administrateurs un administrateur qui agira comme Président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

11.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires pourront nommer un autre président pro tempore à ces assemblées ou ces réunions du Conseil d'Administration.

11.3. A moins, qu'il en soit décidé autrement par les Actionnaires, le quorum des réunions de tout conseil sera de deux administrateurs présents au commencement et tout le long de la réunion, considérant que:

- de telles réunions ne rencontreront pas le quorum suffisant tant que le nombre d'Administrateurs Résidents présents en personne ne dépassera pas la somme de tous les autres Administrateurs présents en personne, ou par procuration; et

- chaque administrateur sera autorisé à nommer un autre administrateur par procuration en son absence; et

- si dans l'heure suivant l'heure choisie pour la réunion un quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée au deuxième jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, à moins que la réunion n'ait été convoquée dans un délai court, conformément à l'Article 11.4, auquel cas une telle réunion devra être ajournée au jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit. Si à la réunion ajournée, il n'y a pas de quorum dans l'heure suivant le début de la réunion tel que convenu, le quorum sera atteint par la présence d'un Administrateur Résident.

11.4. A moins qu'il en soit décidé autrement, un délai de convocation de deux (2) jours ouvrables avant la tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être donné à chaque administrateur avec l'agenda d'une telle réunion et les documents y afférents. Tout administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil d'Administration doit se tenir dans les 24 heures au plus tôt si il, ou elle, considère que les circonstances justifient un si court délai.

Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tous les efforts raisonnables seront fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance une copie des documents et /ou matériaux à discuter ou à approuver à cette réunion du Conseil d'Administration.

11.5. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

11.6. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration et les administrateurs (ou leurs mandataires) ne pourront y participer qu'en personne et non pas, afin d'éviter toute confusion, par téléphone, voie électronique ou tout autre moyen provenant en dehors de Luxembourg.

11.7. Chaque administrateur aura un vote et le Conseil d'Administration votera toute les décision par un vote à la majorité simple. Le Président n'aura ni second vote ni de voix prépondérante.

11.8. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération. Le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires sous peine de voir sa responsabilité engagée.

11.9. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 12. Procès-verbaux des conseils d'administration

12.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

12.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice, ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à tous les actes d'administration, ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Signature

Deux Administrateurs conjointement et solidairement ont la capacité et sont responsables de représenter la Société auprès de tierce parties sous la direction et la supervision du Conseil d'Administration.

Art. 15. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un, ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 16. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.

Art. 17. Affectation des bénéfices

Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Politique de distribution

Sous réserve de la loi du Luxembourg et de disposition appropriée aux exigences relatives aux besoins en capital et aux dettes du Groupe et à l'observation du Contrat d'Investissement, la Société appliquera les Recettes nettes de la Société de la façon suivante:

(a) les Recettes Nettes de Revenu de Capitaux en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Actions D, considérant que la Société retiendra tout montant des Recettes Nettes de Revenu de Capitaux qu'elle considère (selon le Conseil d'Administration agissant avec prudence) nécessaire pour payer les dividendes dues pour les Actions B et C;

(b) les Recettes Nettes de Capitaux, en remboursement des montants de prime d'émission et de capital social libéré pour les Actions D;

(c) lors d'une Sortie, la Société:

(i) effectuera les paiements tels que décrits à l'Article 17.2 (a) et (b) inclus;

(ii) paiera tout dividende du aux détenteurs d'Actions B;

(iii) demandera toute Recette Nette de Revenus de Capitaux moins les dividendes dus aux détenteurs d'Actions C en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Action D;

(iv) payera les montants dus aux détenteurs d'Actions A conformément à l'Article 6.3;

(v) payera tout dividende du aux détenteurs d'Actions C conformément à l'Article 6.3.

Dividendes

L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 18. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Modification des statuts.

Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, les Statuts ne pourront être amendés qu'avec le consentement des Actionnaires représentant 75% du Montant Total de l'Investissement.

Art. 20. Loi applicable.

Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 avril 2007.
La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2007.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs | Nombre d'Actions A | Prix de Souscription (EUR) | Nombre d'Actions B | Prix de Souscription (EUR) | Nombre d'Actions C | Prix de Souscription (EUR) | % du capital social |
|------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|
| RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP . . . | - | - | - | - | 23 | 1.250 | 0.91% |
| RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED . | 477 | 1.491 | 23 | 1.250 | - | - | 19.8% |
| HALLADALE GROUP PIC. | 1.925 | 6.016 | 26 | 1.237,50 | 26 | 1.237,50 | 78.3% |
| Michael Walton. | 23 | 72 | 1 | 12.50 | 1 | 12.50 | 0.99% |
| Total | 2.425 | 7.579 | 50 | 2.500 | 50 | 2.500 | 100% |

Toutes les Actions A ont été libérées à concurrence d'un quart de leur valeur respective par paiement en espèces de sorte que la somme de EUR 7.579 (sept mille cinq cent septante neuf euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les Actions B et les Actions C ont été entièrement libérées par paiement en espèces avec une prime d'émission s'élevant à EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros), allouée entre les Actionnaires d'une façon non proportionnelle de sorte que la somme totale de EUR 5.000 (cinq mille cinq euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 tel que modifié de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros cinquante centimes).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cinq mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

(a) John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York (USA) et demeurant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

(b) Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel (Pays-Bas) et demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg;

(c) Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres et demeurant au 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration après l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2007.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à expiration après l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2010.

4. Le siège social de la Société est fixé à Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

5. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. Le premier président est John Cassin.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Benhamou, J. Elvinger.

110469

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 77, case 10. – Reçu 353,12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118290.3/211/1059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 38.031.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

R.P. Pels.

(117677.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FOODCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 10,012,500.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 106.792.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of FOODCO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.792, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen notary residing in Luxembourg, on March 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 22, 2005 number 727 (the Company). The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Mersch, on September 19, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) TOLEDO II CORPORATE INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.759,

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2) TORO INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.342,

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3) TORISA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.729,

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that 400,500 (four hundred thousand and five hundred) shares, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of two different classes of shares and reclassification of the four hundred thousand and five hundred (400,500) existing shares of the Company into Class A Shares and Class B Shares;
3. Full restatement of the articles of association of the Company;
4. Creation of two classes of managers and nomination of the current managers as Class A Managers and Class B Managers;
5. Replacement of the Class B Managers;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the classification of shares in the share register of the Company;

7. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create two (2) classes of shares, the Class A Shares and the Class B Shares that shall have the rights as detailed in the restated articles to be adopted hereafter.

The Meeting further resolves that the four hundred thousand and five hundred (400,500) existing shares of the Company shall be classified into Class A Shares and Class B Shares as follows:

- the one hundred and fifty thousand four hundred and twenty-two (150,422) shares currently held by TORO INVESTMENT, S.à r.l. shall be classified into one hundred and fifty thousand four hundred and twenty-two (150,422) Class A Shares;

- the forty-nine thousand eight hundred and twenty-eight (49,828) shares currently held by TORISA, S.à r.l. shall be classified into forty-nine thousand eight hundred and twenty-eight (49,828) Class A Shares; and

- the two hundred thousand two hundred and fifty (200,250) shares currently held by TOLEDO II CORPORATE INVESTMENTS, S.à r.l. shall be classified into two hundred thousand two hundred and fifty (200,250) Class B Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a société à responsabilité limitée under the name of FOODCO, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and participating interests of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at ten million twelve thousand five hundred euro (EUR 10,012,500.-) represented by two hundred thousand two hundred and fifty (200,250) Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and two hundred thousand two hundred and fifty (200,250) Class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the holders of Class A shares shall be referred to jointly as Class A Shareholders, and individually as a Class A Shareholder and all the holders of Class B shares shall be referred to jointly as Class B Shareholders, and individually as a Class B Shareholder.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more shareholders, the shares are freely transferable among shareholders.

In the same case, (i) until September 22, 2009, they are transferable to non-shareholders only with the prior approval of all of the other shareholders, and (ii) after September 22, 2009, only (a) with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital and (b) in compliance with the provisions set out hereinafter.

6.1 Pre-emptive right

If a shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to sell all or part of its shares (the «Offered Shares»), it shall first be required to make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other shareholders (the «Non-Selling Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») to the Non-Selling Shareholders and to the Company setting out the details of the Offered Shares, the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»). The Non-Selling Shareholders shall, within 30 calendar days of receipt of

the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (the «Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by the Non-Selling Shareholders.

On accepting an offer, the Non-Selling Shareholders shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall sell and the Non-Selling Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms. The transfer of the Offered Shares shall be formalised within 30 calendar days of receipt of the Acceptance Notice by the Selling Shareholder. In the event of more than one Non-Selling Shareholder accepting the offer, the Offered Shares shall be allocated to each of them pro-rata to their shareholding in the Company.

If the Non-Selling Shareholders do not accept the offer in respect of the Offered Shares, if the Non-Selling Shareholders fail to respond to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, or if due to the Non-Selling Shareholders the transfer of the Offered Shares is not formalised within the term set forth above, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares to a third party on the Terms or on terms and conditions (including the price) more favourable to the Selling Shareholder (the «Final Terms») for a period of up to three (3) months at the end of which the Selling Shareholder must go through the procedure set out in this clause again if it wishes to sell the shares after the three (3) months period. However, in the event of the Final Terms being less favourable to the Selling Shareholder than the Terms, the Non-Selling Shareholders shall be entitled to exercise the pre-emptive right at the Final Terms. Should the Non-Selling Shareholders fail to exercise the pre-emptive right on the Final Terms, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares to a third party on the Final Terms for a period of up to three (3) months.

6.2 Drag-Along Right

At any time after September 22, 2011 and at the request of the Class A Shareholders, the Class B Shareholders shall transfer all their shares in the Company (the «Drag-Along Right») subject to the following:

The Class A Shareholders shall have received a firm and irrevocable offer to acquire one hundred percent (100%) of the share capital of the Company for a consideration in cash. The Class A Shareholders shall duly evidence the existence of such offer.

In order to exercise the Drag-Along Right, the Class A Shareholders shall give written notice to the Class B Shareholders (the «Drag-Along Notice»), containing the identity of the transferee, the proposed purchase price, terms of payment and any other relevant terms and conditions. Unless a Transfer Notice pursuant to clause 6.1 above has been delivered to the Class B Shareholders, the Drag-Along Notice shall also be deemed to be a Transfer Notice for the purposes of clause 6.1.

In any event, the transfer of the shares in the Company held by the Class B Shareholders shall always be made on the same terms applicable to the shares transferred by the Class A Shareholders. Such terms shall be at least as favourable to the transferors as those terms contained in the Drag-Along Notice.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or by the unanimous approval of all the shareholders.

Art. 8 The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) managers (the «Managers») of whom two (2) shall be chosen from a list of candidates presented by the Class A Shareholders (the «Class A Managers») and two (2) shall be chosen from a list of candidates presented by the Class B Shareholders (the «Class B Managers»). The above mentioned lists of candidates shall be composed of at least the double of the number of managers to be appointed.

The managers shall be elected by the unanimous consent of the shareholders for an unlimited duration, unless the shareholders decide to elect the relevant manager for a limited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by the unanimous consent of the shareholders, it being understood that the proportion of Class A Managers and Class B Managers shall be respected.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, to fill such vacancy the remaining managers may elect, by unanimous consent, a manager chosen from a list of candidates presented by the manager belonging to the same class of manager as the manager that must be replaced, until the election of the new manager, or the ratification of the replacing manager, by the shareholders.

The office of manager shall not be remunerated.

Art. 11. The board of managers shall, by unanimous vote, choose from among its members a chairman and a secretary. Where the chairman is a Class B Manager, the secretary must be elected out of the Class A Managers and vice versa.

Neither the chairman, nor any other manager shall have a casting vote.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two (2) managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the shareholders and of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by unanimous vote.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by unanimous vote.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman and the secretary of the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and the secretary.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may, by unanimous vote, delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the signatures of any Class A Manager acting jointly with any Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers by unanimous vote.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder. In case of more shareholders, the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by unanimous vote.

Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders. However, the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders by unanimous vote, may decide that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company decided by the sole shareholder or by the unanimous vote of the shareholders, as the case may be, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to create two classes of managers and to classify the current managers as Class A Managers and Class B Managers respectively as follows:

- (i) Ms Séverine Michel, Class A Manager;
- (ii) Mr Paul Guilbert, Class A Manager;
- (iii) Mr Pedro Ballvé Lantero, Class B Manager; and
- (iv) Mr Fernando Ballvé Lantero, Class B Manager.

Fifth resolution

The Meeting further resolves to remove, with effect as the date hereof, Mr Pedro Ballvé Lantero and Fernando Ballvé Lantero, as Class B managers of the Company and to appoint, in their replacement, the following persons as Class B Managers:

- (i) Mr Bart Zech, manager, born on September 5, 1969 at Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
- (ii) Mr Joost Tulkens, manager, born on April 26, 1973 at Someren, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés), de FOODCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.792, constituée par acte de M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet 2005, numéro 727, (la Société). Les statuts de la Société furent modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) TOLEDO II CORPORATE INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 119.759.

représentée aux fins des présentes par Bernard Beerens, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) TORO INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 109.342,

représentée aux fins des présentes par Bernard Beerens, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) TORISA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 118.729,

représentée aux fins des présentes par Bernard Beerens, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Associés, représentant l'ensemble des associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts détenues par chacun sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Il découle de la liste de présence, que 400.500 (quatre cent mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social émis et échu de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement statuer sur les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Création de deux différentes catégories de parts sociales et reclassification des quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales existantes en parts sociales en parts sociales de catégorie A parts sociales de catégorie B;
3. Refonte des statuts de la Société;
4. Création de deux différentes catégories de gérants et nomination des gérants actuels en tant que gérants de Catégorie A et gérants de Catégorie B;
5. Remplacement des gérants de catégorie B;
6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la reclassification des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;
7. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant avoir été valablement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué d'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux (2) catégories de parts sociales, les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B ayant les droits définis par les statuts modifiés tels qu'adoptés ci-après.

L'Assemblée décide en outre que les quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales existantes de la Société seront classifiées en Parts Sociales de Catégorie A et Parts Sociales de Catégorie B, comme suit:

- les cent cinquante mille quatre cent vingt-deux (150.422) parts sociales actuellement détenues par TORO INVESTMENT, S.à r.l. seront classifiées en cent cinquante mille quatre cent vingt-deux (150.422) Parts Sociales de catégorie A;
- les quarante-neuf mille huit cent vingt-huit (49.828) parts sociales actuellement détenues par TORISA, S.à r.l. seront classifiées en quarante-neuf mille huit cent vingt-huit (49.828) Parts Sociales de catégorie A; et
- les deux cent mille deux cent cinquante (200.250) parts sociales actuellement détenues par TOLEDO II CORPORATE INVESTMENTS II, S.à r.l. seront classifiées en deux cent mille deux cent cinquante (200.250) Parts Sociales de catégorie B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de refondre les statuts de la Société comme suit:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FOODCO, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de participations et de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 10.012.500,-) représenté par deux cent mille deux cent cinquante (200.250) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-

cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cent mille deux cent cinquante (200.250) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront collectivement appelés Associés De Catégorie A et l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront collectivement appelés Associés De Catégorie B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce cas, elles sont cessibles à des non-associés, (i) jusqu'au 22 septembre 2009, uniquement avec le consentement préalable de tous les autres associés, et, (ii) après le 22 septembre 2009, seulement avec (a) le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, et (b) dans le respect des termes et conditions stipulés ci-après.

6.1 Droit de préemption

Si un associé (un «Associé Cédant») souhaite vendre tout ou partie de ses parts sociales (les «Parts Sociales Offertes»), il devra préalablement faire une offre irrévocable de vendre les Parts Sociales Offertes aux autres associés (les «Associés Non-Vendeurs») par un avis écrit (l'«Avis de Transfert»), aux Associés Non-Vendeurs et à la Société indiquant le détail des Parts Sociales Offertes, le prix pour ces Parts Sociales Offertes ainsi que toutes les conditions que l'Associé Cédant se propose d'accepter (conjointement les «Conditions»). Les Associés Non-Vendeurs devront, dans les trente jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert (la «Date Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser l'offre par avis écrit à l'Associé Cédant (l'«Avis d'Acceptation»), étant entendu que l'offre peut seulement être acceptée ou refusée intégralement par les Associés Non-Vendeurs.

Lors de l'acceptation de cette offre, les Associés Non-Vendeurs devront notifier à l'Associé Cédant et à la Société par écrit leur acceptation de l'offre concernant les Parts Sociales Offertes et l'Associé Cédant devra vendre et les Associés Non-Vendeurs devront acheter les Parts Sociales Offertes selon les Conditions. La cession des Parts Sociales Offertes devra être formalisée dans les trente (30) jours calendaires de la réception de l'Avis d'Acceptation par l'Associé Cédant. Au cas où plus d'un Associé Non-Vendeur accepte l'offre, les Parts Sociales Offertes seront attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs parts dans la Société.

Si les Associés Non-Vendeurs n'acceptent pas l'offre concernant les Parts Sociales Offertes ou si les Associés Non-Vendeurs ne répondent pas à l'offre dans les trente jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert, ou si à cause des Associés Non-Vendeurs la cession des Parts Sociales Offertes n'est pas formalisée dans le délai fixé ci-dessus, l'Associé Cédant sera libre de vendre les Parts Sociales Offertes à un tiers selon les Conditions ou à des conditions (y compris le prix) plus favorables à l'Associé Cédant (les «Conditions Définitives») pour une période maximum de trois (3) mois à la fin de laquelle l'Associé Cédant devra à nouveau appliquer la procédure fixée par cette clause si il souhaite vendre ses parts sociales après la période de trois (3) mois. Cependant, si les Conditions Définitives sont moins favorables à l'Associé Cédant que les Conditions, les Associés Non-Vendeurs auront le droit de préemption aux Conditions Définitives. Si les Associés Non-Vendeurs n'exercent pas leur droit de préemption aux Conditions Définitives, l'Associé Cédant aura la liberté de vendre les Parts Sociales Offertes à un tiers aux Conditions Définitives pendant une période de maximum trois (3) mois.

6.2 Droit d'acquisition forcée

A tout moment après le 22 septembre 2011 et à la requête des associés de catégorie A, les associés de catégorie B devront céder leurs parts sociales (le «Droit d'Acquisition Forcée») selon les termes et conditions suivantes:

Les associés de catégorie A devront avoir reçu une offre ferme et irrévocable d'acquiescer 100% du capital social de la Société en contrepartie d'un paiement en espèces. Les associés de catégorie A devront apporter la preuve de l'existence d'une telle offre.

Pour exercer le Droit de d'Acquisition Forcée, les associés de catégorie A devront donner avis écrit aux associés de catégorie B (l'«Avis de Vente Forcée») contenant l'identité de l'acquéreur proposé, le prix d'acquisition proposé, les termes et conditions du paiement et tout autre terme et conditions importante. Sauf si l'Avis de Transfert de l'article 6.1 ci-dessus a été remis aux associés de catégorie B, l'Avis de Vente Forcée sera également réputée être un Avis de Transfert au sens de l'article 6.1.

En toute hypothèse, la cession des parts sociales à la Société détenues par les associés de catégorie B devra toujours être faite selon les termes et conditions applicables aux parts sociales cédées par les associés de catégorie A. Ces termes et conditions ne pourront être moins favorables aux cédants que les termes et conditions stipulés dans l'Avis de Vente Forcée.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou moyennant décision unanime de l'ensemble des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres (les «Gérants»), dont deux (2) doivent être choisis parmi une liste de candidats présentée par les Associés de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et deux (2) doivent être choisis parmi une liste de candidats présentée par les Associés de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Les listes mentionnées ci-dessus doivent comporter au moins au moins deux (2) fois plus de noms que le nombre de gérants à remplacer.

Les gérants sont élus par l'accord unanime des associés pour une durée illimitée, à moins que les associés ne décident d'élire le gérant concerné pour une durée limitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par l'accord unanime des associés, étant entendu que la proportion de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B devra être respectée.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant en attendant que les associés aient la possibilité d'élire un nouveau gérant, les gérants restants pourront élire par un accord unanime, un gérant choisi parmi une liste de candidats présentée par le gérant appartenant à la même catégorie de gérant que le gérant devant être remplacé, en attendant l'élection, ou la ratification, du nouveau gérant par les associés.

Les gérants ne sont pas rémunérés.

Art. 11. Le conseil de gérance doit, par un vote à l'unanimité, nommer parmi ses membres un président et un secrétaire. Lorsque le président est un gérant de catégorie A, le secrétaire devra être choisi parmi les gérants de catégorie B et vice versa.

Le président, à l'instar des autres gérants, n'a pas de droit de vote prépondérant.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions des associés et du conseil de gérance, cependant, en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par un vote à l'unanimité.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par vote à l'unanimité.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité, prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le président et le secrétaire de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et le secrétaire.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, par un vote à l'unanimité, déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par les signature conjointe d'un Gérant De Catégorie A et d'un Gérant De Catégorie B, ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance par un vote à l'unanimité.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises à l'unanimité des voix.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou, le cas échéant, l'unanimité des associés peut décider que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par le vote unanime des associés, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories de gérants et de nommer les gérants actuels Gérants de Catégorie A et, respectivement, Gérants de Catégorie B, comme suit:

- (i) Mademoiselle Séverine Michel, gérant de catégorie A;
- (ii) Monsieur Paul Guilbert, gérant de catégorie A;
- (iii) Monsieur Pedro Ballvé Lantero, gérant de catégorie B; et
- (iv) Monsieur Fernando Ballvé Lantero, gérant de catégorie B.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Pedro Ballvé Lantero et Monsieur Fernando Ballvé Lantero, de leurs fonctions de gérants de catégorie B, et de nommer en leur remplacement les personnes suivantes:

- (i) Monsieur Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
- (ii) Monsieur Joost Tulkens, gérant, né le 26 avril 1973, à Someren, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel gérant de la Société de procéder au nom de la Société à la nouvelle classification des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2006, vol. 438, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(119321.3/242/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 63.129.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

R.P. Pels.

(117678.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PRINCESS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.096.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.011.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J.C. Blanch.

(117679.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PODIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 38.650.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

R.P. Pels.

(117680.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PiEffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.815.

L'Assemblée Générale tenue le 24 octobre 2006 à 14 heures au siège social a décidé:

Suite à la démission de Messieurs Maurizio Dallochio, Teunis Van Setten, Pietro Feller et Lorenzo Patrassi de leur fonction d'administrateurs de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet à partir du 23 octobre 2006, Monsieur Renato Gaspare Cremonesi, né le 13 septembre 1938, à San Zeno Naviglio (Italie), demeurant professionnellement Via Elvezia, N° 42, Monza, Italie, Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972, à Modena (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Mademoiselle Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979, à Villerupt, (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leur prédécesseur.

PiEffe S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118306.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

MAXIFERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 97.633.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV07212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117681.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AU POISSON D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 54.326.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117702.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GLOBAL SPORTS ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.461.

Le bilan pour la période du 23 août 2005 (date de constitution) au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Signature.

(117704.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 120.922.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company G. HOLDINGS LIMITED, with registered office in London W1U 2HA, Wigmore Street 38 (United Kingdom);

2.- The company L. HOLDINGS LIMITED, with registered office in London W1U 2HA, Wigmore Street 38 (United Kingdom).

The two appearers are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing in L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of VPA HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the

conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram, telefax or electronic mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the second Tuesday in June of each year at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

2.- The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|--|-----|
| 1.- The company G. HOLDINGS LIMITED, prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| 2.- The company L. HOLDINGS LIMITED, prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| Total: three hundred and ten shares | 310 |

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:
 - Mr Gianluca Ninno, fiscaliste, born in Policoro (Italy), on the 7th of April 1975, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Mr Benoit Sirot, private employee, born in Villerupt (France), on the 1st of May 1965, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Mr Georges Deitz, companies director, born in Luxembourg, on the 8th of June 1958, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Has been appointed as auditor:
 - Mr Olivier Dorier, private employee, born in Saint-Remy/Saône et Loire (France), on the 25th of September 1968, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.
- 5.- The head office of the company shall be fixed in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société G. HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Londres W1U 2HA, Wigmore Street 38 (Royaume-Uni);
 - 2.- La société L. HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Londres W1U 2HA, Wigmore Street 38 (Royaume-Uni).
- Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VPA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société G. HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2.- La société L. HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions. | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

110483

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
 - Monsieur Benoît Sirot, employé privé, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
 - Monsieur Georges Deitz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2006, vol. 539, fol. 23, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2006.

J. Seckler.

(118388.3/231/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 27.489.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Signature.

(117705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

RECALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 9, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 23.682.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2006.

Pour compte de RECALUX, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(117735.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Signature.

(117706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Signature.

(117708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMPANY TOPICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(117713.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ROLL-O-PNEUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 120.923.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Roland Eiffes, Mechaniker, geboren in Ettelbrück, am 18. September 1978, wohnhaft in L-1472 Luxembourg, 25, rue Jean-Pierre Erpelding.

2.- Herr Gilles Dange, Fabrikant, geboren in Luxembourg, am 2. Dezember 1974, wohnhaft in L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Reifenhandels.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist ROLL-O-PNEUS, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Gonderange.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

| | |
|--|-----|
| 1.- Herr Roland Eiffes, Mechaniker, geboren in Ettelbrück, am 18. September 1978, wohnhaft in L-1472 Luxemburg, 25, rue Jean-Pierre Erpelding, einundfünfzig Anteile | 51 |
| 2.- Herr Gilles Dange, Fabrikant, geboren in Luxemburg, am 2. Dezember 1974, wohnhaft in L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg, neunundvierzig Anteile | 49 |
| Total: einhundert Anteile. | 100 |

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember 2007.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:
- Herr Roland Eiffes, Mechaniker, geboren in Ettelbrück, am 18. September 1978, wohnhaft in L-1472 Luxembourg, 25, rue Jean-Pierre Erpelding.
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Eiffes, G. Dange, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2006, vol. 539, fol. 22, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. Oktober 2006.

J. Seckler.

(118391.3/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

PERTINEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.872.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(117714.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DE COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(117715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DE COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(117716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DE COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(117718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

HBI DÜSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.
 Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
 R. C. Luxembourg B 111.201.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial C») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI DÜSSELDORF, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.201 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 4 October 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, published in the Mémorial C, n° 186, dated 26 January 2006, page 8899 (the «Company») and whose articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company (the «Articles»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of thirty-one thousand four hundred and fifty Euro (EUR 31,450.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-three thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 43,950.-) by creating and issuing six hundred and twenty-nine (629) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of one million five hundred and forty-one thousand seven hundred and eighty-seven Euro and ninety-eight cents (EUR 1,541,787.98) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and records the full liberation and payment of the New Shares (plus the Share Premium) by contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to six hundred twenty-nine (629) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) plus a share premium of an amount of one million five hundred and forty-one thousand seven hundred and eighty-seven Euro and ninety-eight cents (EUR 1,541,787.98) and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claims») consisting of:

- a claim in the amount of one million seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 1,072,500.-) plus the accrued interest attached thereto of four hundred and forty-four Euro and twenty-eight cents (EUR 444.28) as of the date hereof held by the Sole Shareholder against HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 («HBI») under the terms and conditions of a loan agreement dated 7 April 2006 (the «Loan 1»), and

- a part of the claim in the amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) plus the accrued interest attached thereto of two hundred and ninety-three Euro and seventy cents (EUR 293.70) as of the date hereof held by the Sole Shareholder against the Company under the terms and conditions of a loan agreement dated 18 January 2006 (the «Loan 2»).

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claims has been calculated and evaluated as the date of 16 October 2006 at one million five hundred and seventy-three thousand two hundred and thirty-seven Euro and ninety-eight cents (EUR 1,573,237.98), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the Share Premium) dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares (plus the Share Premium) and certifying the valuation of the Contributed Claims, as of 16 October 2006;
- a valuation report of the management of the Company, dated 13 October 2006;
- a copy of the Loan 1 and of the Loan 2;
- a copy of the shareholder's resolutions of PETERSBERG 271. VV, GmbH's, dated 12 October 2006 and 16 October 2006;
- a copy of the shareholders resolutions of HBI, dated 12 October 2006;
- a copy of the shareholder's resolutions of the Sole Shareholder, dated 16 October 2006.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claims corresponds at least to the value of the New Shares and the related share premium to be issued in consideration to the Contributed Claims.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claims and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claims be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claims will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claims and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at forty-three thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 43,950.-) represented by eight hundred seventy-nine (879) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the 17 October and ends on the 16 October of each year.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 18,500.- EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI DÜSSELDORF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.201 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 octobre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 186 en date du 26 janvier 2006 à la page 8899 (la «Société») et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 31.450,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de quarante-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 43.950,-) par la création et l'émission de six cent vingt-neuf (629) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») plus une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.541.787,98) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer la libération totale et le paiement des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) par apport en nature, comme suit:

L'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire les Nouvelles Parts Sociales plus une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.541.787,98) et libérer celles-ci par apport en nature (les «Créances Apportées») consistant en:

- une créance d'un montant d'un million soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 1.072.500,-) plus les intérêts courus y relatif d'une montant de quatre cent quarante-quatre euros et vingt-huit centimes (EUR 444,28) détenue par l'Associé Unique contre HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134 («HBI») sous les conditions d'un contrat de prêt date du 7 avril 2006 (le «Contrat de Prêt 1»), et
- une créance pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) plus les intérêts courus y relatif d'une montant de deux cent quatre-vingt-treize euros et soixante-dix centimes (EUR 293,70) détenue par l'Associé Unique contre la Société selon les termes et conditions d'un contrat de prêt daté du 18 janvier 2006 (le «Contrat de Prêt 2»).

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 16 octobre 2006 au montant d'un million cinq cent soixante-treize mille deux cent trente-sept euros quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.573.237,98), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts (plus la Prime d'Emission) en date du 13 octobre 2006 confirmant la souscription des Nouvelles Parts (plus la Prime d'Emission) et certifiant la valeur et la propriété des Créances Apportées, telle qu'au 16 octobre 2006;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société, en date du 13 octobre 2006;
- une copie du Contrat de Prêt 1 et du Contrat de Prêt 2;
- une copie de la résolution d'associé de PETERSBERG 271. VV, GmbH, en date du 12 octobre 2006 et 16 octobre 2006;
- une copie des résolutions d'associés de HBI, S.à r.l., en date du 12 octobre 2006;
- une copie des résolutions de l'Associé Unique, en date du 16 octobre 2006.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur des Créances Apportées correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission en relation avec celles-ci à émettre en contrepartie des Créances Apportées.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier des Créances Apportées et qu'il dispose du pouvoir de céder telles créances, légalement et conventionnellement librement cessibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que de telles Créances Apportées ne lui soit cédées;
- le transfert des Créances Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Créances Apportées et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 43.950,-) représenté par huit cent soixante-dix-neuf (879) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«14.1. L'année sociale commence le 17 octobre et se termine le 16 octobre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 18.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

110490

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 74, case 7. – Reçu 15.732,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118407.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

HBI DÜSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 111.201.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44495 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

J. Elvinger.

(118408.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

OVER THE BRIDGE, Société Civile Immobilière

Siège social: L-7373 Helmdange, 94, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg E 3.236.

STATUTS

Entre:

1.- Mme Pascale Wagner, employée privée, demeurant à L-7373 Helmdange, 94, route de Luxembourg.

2.- M. Pierre Feltgen, Avocat à la Cour, demeurant à L-7373 Helmdange, 94, route de Luxembourg.

Les soussignés ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de OVER THE BRIDGE, Société Civile Immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi à Helmdange.

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cents euros (800,- EUR), représenté par quatre-vingts (80) parts d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

| | |
|-----------------------------|----------|
| a) Pascale Wagner | 40 parts |
| b) Pierre Feltgen | 40 parts |
| Total | 80 parts |

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cents euros (800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Pierre Feltgen, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à L-7373 Helmdange, 94, route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Helmdange, le 20 octobre 2006.

P. Wagner / P. Feltgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05772. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118421.3//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

SHANARA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 86.872.

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SHANARA HOLDING, une société anonyme holding, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86872, constituée suivant acte notarié en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 3 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 16 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 1^{er} juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Hack, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Pierre Bauer, ingénieur, demeurant au 9, Impasse du Pra-d'Amont, CH-1782 Lossy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Heiliger, N. Gautier, M. Hack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(119110.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

ART-PEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 120.953.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jorge Manuel Dias Nunes, peintre, né à Lourical/Pombal (Portugal) le 16 février 1978, demeurant à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ART-PEINTURE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kehlen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil six.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune. Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jorge Manuel Dias Nunes, peintre, né à Lourical/Pombal (Portugal) le 16 février 1978, demeurant à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée. Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jorge Manuel Dias Nunes, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Dias Nunes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, vol. 155S, fol. 82, case 2. Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 octobre 2006.

T. Metzler.

(119140.3/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

FREEDONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.758.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

(117719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.
R. C. Luxembourg B 88.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue le 17 juillet 2006

L'assemblée renouvelle les mandats de Maître Christian-Charles Lauer aux fonctions d'administrateur ainsi que de la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118342.4//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

CCP II BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,832,000.00.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 111.620.

In the year two thousand and six, on the ninth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of CCP II BERLIN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 3rd day of October 2005, registered at the Luxembourg trade register section B number 111.620, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 2, 2006 number 362 page 17346. The Articles of Incorporation have been amended once by a notarial deed enacted on December 23, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on April 21, 2006 number 801 page 38432

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 153,280 (one hundred fifty three thousand two hundred and eighty) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,832,00.- (three million eight hundred thirty two thousand euros) to EUR 4,152,000.- (four million one hundred fifty two thousand euros) by the issue of 12,800 (twelve thousand eight hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in cash of a total amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros).

3. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,832,000.- (three million eight hundred thirty two thousand euros) to EUR 4,152,000.- (four million one hundred and fifty two thousand euros) by the issue of 12,800 (twelve thousand eight hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 12,800 (twelve thousand eight hundred) shares by the sole partner, CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 109.476.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., prenamed subscriber, duly represented, which declared to subscribe to 12,800 (twelve thousand eight hundred) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that from now on the Company has the free and entire disposal of the amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 4,152,000.- (four million one hundred and fifty two thousand euros) represented by 166,080 (one hundred sixty six thousand and eighty) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CCP II BERLIN, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 3 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 111.620, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 18 février 2006 numéro 362 page 17346. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié reçu en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 21 avril 2006 numéro 801 page 38432.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Almeida, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 153.280 (cent cinquante trois mille deux cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.832.000,- (trois millions huit cent trente-deux mille euros) à EUR 4.152.000,- (quatre millions cent cinquante deux mille euros) par l'émission de 12.800 (douze mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros).

3. Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.832.000,- (trois millions huit cent trente deux mille euros) à EUR 4.152.000,- (quatre millions cent cinquante deux mille euros) par l'émission de 12.800 (douze mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 12.800 (douze mille huit cents) parts sociales par l'associé unique, CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.746.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., souscripteur prédésigné, dûment représenté,

qui a déclaré souscrire à 12.800 (douze mille huit cents) parts sociales, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 4.152.000,- (Vier Millionen einhundert zweiundfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 166.080 (Einhundert Sechsendsechzigtausend und Achtzig) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) pro Anteil.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Almeida, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 6. – Reçu 3.200 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

(119240.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

CCP II BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 111.620.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(119242.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

COMPANY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2006.

Pour compte de FTS S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(117737.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.
